

## Passer d'un poste public à un poste privé

Par leherisson00, le 25/05/2010 à 11:43

Bonjour,

je suis actuellement en poste à la DGA (Direction Générale de l'Armement). A ce titre, nous assuraons la maîtrise d'ouvrage sur des projets avec les industriels de l'armement.

je voulais savoir dans quel mesure il était possible de postuler pour des postes chez ces industriels. on m'a dit qu'il était interdit par exemple de postuler chez une entreprise avec laquelle on avait signé un contrat. Dans quelle mesure est-ce vrai ? Celà s'applique-t-il à toutes les branches de l'entreprise ? On m'a également dit qu'il fallait attendre quelques années (5 ans) avant de pouvoir postuler...

Rien ne figure dans mon contrat, il paraît que c'est spécifique à l'entreprise. Pourriez-vous me renseigner ?